

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 6 mars 2023 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h29.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié avec l'ajout d'une période de questions avant le point 5.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 février 2023 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
 - 7.4 Autorisation de transfert budgétaire dans le cadre du Programme « À Cleveland, ça bouge! »

- 7.5 Autorisation de paiement pour les travaux de rechargement granulaire du chemin Mulvena et reconstruction du chemin Lockwood

8. Administration et affaires courantes

- 8.1 Acceptation et adjudication de la soumission pour le projet de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville
- 8.2 Autorisation de paiement à Gym Espace en Mouvement dans le cadre du Programme « À Cleveland, ça bouge! »
- 8.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes à la MRC du Val-Saint-François – 8 juin 2023
- 8.4 Vente pour taxes 2023 – Autorisation pour renchérir et acquérir en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*
- 8.5 Acceptation du rapport annuel (2022) d'activité et plan de mise en œuvre en sécurité incendie – SSIRR : Secteur Canton de Cleveland
- 8.6 Acceptation du rapport financier au 31 décembre 2022 du Service incendie de la région de Richmond (SSIRR)
- 8.7 Renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur Canon IR ADV 5235 avec Mégaburo

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 Dépôt du premier projet de Règlement : Règlement No 595 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446
- 10.2 Adoption de Règlement : Règlement No 596 – Règlement modifiant le règlement sur l'épandage de boues numéro 379
- 10.3 Adoption de Règlement : Règlement No 597 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 451
- 10.4 Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement : Règlement No 598 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 visant à encadrer les usages de location à court terme pour les résidences secondaires

11. Voirie

- 11.1 Adjudication de la soumission pour le nivelage des chemins municipaux – saison 2023
- 11.2 Adjudication de la soumission pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide – saison 2023
- 11.3 Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement et accélération – Rechargement granulaire du chemin Mulvena et reconstruction du chemin Lockwood (dossier no : ZRE79497)
- 11.4 Autorisation d'achat d'un véhicule de type pickup – FORD F250 XLT
- 11.5 Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration

d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) –
Pavage Place Terry (dossier no : 00032346-1 –
42110 (5) – 20220511-008)

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Appui au CPE Pop Soleil – Soirée méchoui et casino
- 13.2 Appui au CPE Pop Soleil à la campagne de financement « Un citoyen, un dollar »

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

19h31 - Monsieur Martin Lessard, directeur général, procède à un retour sur les questions déposées par les membres du public lors de la dernière assemblée tenue le 13 février dernier.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h40 à 20h21

Les membres du conseil municipal accordent une période de questions en début de séance afin de permettre aux membres du public de poser des questions au sujet d'un projet visant la zone AF13.

PAUSE - 20h21 à 20h25

Une brève pose a été prise le temps qu'un groupe de citoyen quitte la salle du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 février 2023 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE

la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 851 684,14 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 75 552,28 \$ le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 45 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-06

Autorisation de transfert budgétaire dans le cadre du Programme « À Cleveland, ça bouge! »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-01-14 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise une dépense de 2 050 \$ pour la réalisation du programme « À Cleveland, ça bouge ! »

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à procéder au transfert budgétaire suivant :

Transfert budgétaire pour le programme « À Cleveland, ça bouge ! »			
N° poste	Description	Montant débit	Montant crédit
02-701-90-970	Autres dépenses - Dons	2 050,00 \$	0,00 \$
02-701-50-999	Loisirs - Autres	0,00 \$	2 050,00 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-07

Autorisation de paiement pour les travaux de rechargement granulaire du chemin Mulvena et reconstruction du chemin Lockwood

CONSIDÉRANT le décompte no 1 produit et signé par la FQM et l'entrepreneur indiquant le coût total pour la réalisation du projet de réfection des chemins Lockwood et Mulvena ainsi que la retenue de 10%;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la présente demande est payable à l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet se détaillent comme suit, à savoir :

Coût du projet (avant taxes)	780 261,50 \$
Retenue (10%)	70 932,86 \$
Montant de la présente demande (avant taxes)	638 395,78 \$
Montant de la présente demande (avec taxes)	<u>733 995,54 \$</u>

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la demande paiement telle que représentée par la facture no 92221 émise par l'entreprise La Sablière de Warwick Ltée.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, M. Martin Lessard, à procéder au paiement au montant de 733 995,55 \$ taxes incluses auprès de La Sablière de Warwick Ltée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-08

Acceptation et adjudication de la soumission pour le projet de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour le projet de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont présenté une offre de prix au bureau de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues le 15 février 2023 à 14h15 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues conformes ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'adjudication produite par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADJUGER à la compagnie Abriart Inc., située au 167 rue Saint-Louis à Warwick, le contrat pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville, conformément à la demande publique de soumission numéro 532-421 10-2201 et aux tarifs unitaires de sa soumission soit une dépense, excluant la TPS et la TVQ, estimée à 198 000,00 \$.

QUE le directeur général, M. Martin Lessard, soit et est autorisé à signer tout document ou conclure tout accord aux fins de ce contrat.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-09

Autorisation de paiement à Gym Espace en Mouvement dans le cadre du Programme « À Cleveland, ça bouge! »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-01-14 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a déterminé qu'elle aiderait financièrement les utilisateurs de *GYM Espace en mouvement* à raison de 50% des frais d'abonnement ou de cours de groupes, et ce, jusqu'à un maximum de 1 350,00 \$;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à effectuer un paiement de 1 350 \$ à *Gym Espace en Mouvement*.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-50-999 « *Loisirs – Autres* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-10

Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes à la MRC du Val-Saint-François – 8 juin 2023

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la direction générale de la municipalité du Canton de Cleveland à prendre les procédures nécessaires auprès de la MRC du Val-Saint-François afin de vendre pour non-paiement de taxes les immeubles suivants à savoir :

Les matricules :

0760 85 6717
1255 65 6902
1255 76 4211
1260 12 3556
1260 38 4453
1261 52 2858
1362 36 2321
1363 45 2185
1364 90 9954
1365 44 9761
1559 71 1390
1760 55 3344

D'AUTORISER le dépôt des créances municipales et scolaires (s'il y a lieu), à la MRC du Val-Saint-François, avant le 17 mars 2023 à moins qu'il n'y ait paiement des arrérages ou qu'une entente de paiement soit intervenue entre le(s) contribuable(s) et la municipalité du Canton de Cleveland avant cette date. (Article 985 du *Code municipal du Québec* concernant les prescriptions (LRQ c. D-27.1));

D'AUTORISER la direction générale à poursuivre les procédures advenant un paiement de taxes via un chèque personnel qui revient de l'institution financière avec la mention « insuffisance de fonds ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-11

Vente pour taxes 2023 – Autorisation pour enchérir et acquérir en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général et/ou le maire de la municipalité du Canton de Cleveland à enchérir lors de la vente pour taxes du 8 juin 2023, à la MRC du Val-Saint-François, au 810, Montée du Parc à Richmond, le tout afin de préserver les droits de la municipalité sur les créances présentées lors de la vente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-12

Acceptation du rapport annuel (2022) d'activité et plan de mise en œuvre en sécurité incendie – SSIRR : Secteur Canton de Cleveland

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal;

POUR CES MOTIFS

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur le territoire de la municipalité pour l'année 2022.

QU' une copie du rapport tel qu'adopté soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-13

Acceptation du rapport financier au 31 décembre 2022 du Service incendie de la région de Richmond (SSIRR)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland est membre de la Régie du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR);

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le rapport financier au 31 décembre 2022 du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR), le tout tel que présenté par le directeur général.

QUE le directeur général de la Municipalité, M. Martin Lessard, soit et est autorisé à signer tout document relatif au dossier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-14

Renouvellement du contrat d'entretien du photocopieur Canon IR ADV 5235 avec Mégaburo

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la proposition pour le renouvellement du contrat d'entretien pour le photocopieur Canon IR ADV 5235 avec l'entreprise Mégaburo du 4365, rue Robitaille, Sherbrooke, J1L 2K2;

QUE la proposition de service se détaille ainsi, à savoir :

- Début du renouvellement : 16 mars 2023
- Date d'expiration : 15 mars 2024
- Tarification :
 - Copie noire : 0.01100 \$
 - Copie couleur : 0.08600 \$
 - Includant poudre et taxes en sus

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document relatif au dit renouvellement du contrat d'entretien.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-15

Dépôt du premier projet de Règlement : Règlement No 595 modifiant le Règlement de zonage numéro 446

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté, le 6 septembre 2005, le *Règlement de zonage numéro 446* et que ce règlement est toujours en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite apporter des modifications aux dispositions de ce règlement afin :

- A. D'uniformiser la terminologie du *Règlement de zonage numéro 446* avec celle du *Règlement sur l'épandage des boues numéro 379* et

du *Règlement sur les permis et certificats numéro 451* de la Municipalité;

- B. De modifier les distances séparatrices à respecter dans le cas d'épandage et de stockage de matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la Municipalité;
- C. De prévoir des amendes plus élevées dans le cas de contravention aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 446* relatives à l'épandage et à l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes.

ATTENDU QU' aux fins de modifier les distances à respecter dans le cas d'épandage et de stockage de matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la Municipalité, la loi prévoit l'adoption d'un premier projet de règlement puisque certaines de ces modifications seront soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 16 janvier 2023 indiquant que le *Règlement numéro 595 modifiant le Règlement de zonage 446* serait présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DÉPOSER le premier projet de Règlement numéro 595 intitulé « *Règlement numéro 595 modifiant le Règlement de zonage numéro 446* », avec dispense de lecture.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 3 avril 2023, au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 596

Adoption du Règlement : Règlement No 596 – Règlement modifiant le Règlement sur l'épandage de boues numéro 379

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté, le 14 août 2000, le *Règlement sur l'épandage de boues numéro 379*;

ATTENDU QUE le conseil souhaite apporter des modifications aux dispositions de ce règlement afin :

- A. D'uniformiser la terminologie du *Règlement sur l'épandage de boues numéro 379* avec celle du *Règlement de zonage numéro 446* et du *Règlement sur les permis et certificats numéro 451* de la Municipalité;
- B. De prévoir des amendes plus élevées dans le cas de contravention au *Règlement sur l'épandage de boues numéro 379*.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 16 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 13 février 2023;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le Règlement numéro 596 *modifiant le Règlement sur l'épandage de boues* numéro 379, avec dispense de lecture.

RÈGLEMENT NUMÉRO 597

Adoption du Règlement : Règlement No 597 – Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 451

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté, le 6 septembre 2005, le *Règlement sur les permis et certificats* numéro 451;

ATTENDU QUE le conseil souhaite apporter des modifications aux dispositions de ce règlement afin de :

- A. Modifier les documents devant accompagner une demande de certificat d'autorisation pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes;
- B. Prévoir des amendes plus élevées dans le cas de contravention au *Règlement sur les permis et certificats* numéro 451;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 16 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance du 13 février 2023;

POUR TOUTES CES RAISONS,

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le *Règlement numéro 597 modifiant le Règlement sur les permis et certificats* numéro 451, avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-18

Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement : Règlement No 598 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 visant à encadrer les usages de location à court terme pour les résidences secondaires

Monsieur Charles Brochu, conseiller

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le deuxième projet de règlement numéro 598 intitulé : *Règlement modifiant le*

Règlement de zonage numéro 446 visant à encadrer les usages de location à court terme pour les résidences secondaires sera déposé.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 598 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 visant à encadrer les usages de location à court terme pour les résidences secondaires est déposé.**

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 3 avril 2023, au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-19

Adjudication de la soumission pour le nivelage des chemins municipaux – saison 2023

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour les travaux de nivelage des chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé des offres soit :

- **Excavation J.N. Francoeur Inc.** 11 800\$ (plus taxes) par passe ou 190\$/h (plus taxes)
- **Excavation L.G. Inc.** 9 000\$ (plus taxes) par passe ou 145\$/h (plus taxes)
- **Nivelage Stéphane Beauchemin** Soumission non conforme

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour les travaux de nivelage des chemins municipaux est l'entreprise Excavation L.G. Inc. et que la soumission est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitation;

DANS LES CIRCONSTANCES,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par l'entreprise Excavation L.G. Inc. pour les travaux de nivelage des chemins municipaux pour l'année 2023 au montant de 145,00 \$ de l'heure plus taxes, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 28 février 2023.

QUE le directeur général, M. Martin Lessard, soit et est autorisé à signer tout document relatif au contrat et à procéder en temps opportun aux travaux de nivelage des chemins municipaux durant la saison estivale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-20

Adjudication de la soumission pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide – saison 2023

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière pour la saison 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide pour la saison 2023 est la compagnie Somavrac c. c. Inc. et la soumission est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitation ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par la compagnie Somavrac c. c. Inc. pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide pour la saison 2023 au prix de 0.3514 \$ le litre, plus taxes, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 1^{er} mars 2023.

QUE le directeur général, M. Martin Lessard, soit et est autorisé à signer tout document relatif au contrat et à procéder en temps opportun aux travaux d'épandage d'abat poussière.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-21

Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement et accélération – Rechargement granulaire du chemin Mulvena et reconstruction du chemin Lockwood (dossier no : ZRE79497)

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 7 novembre 2023 au 30 novembre 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Cleveland transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-22

Autorisation d'achat d'un véhicule de type pickup – FORD F250 XLT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a besoin d'un camion de type pickup pour le service de la voirie ;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître de la voirie a procédé à la pesée de la remorque et du tracteur John Deere et il a été déterminé la nécessité d'un véhicule capable de tirer une charge supérieure à 13 000 lb;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland dispose des fonds nécessaires à l'intérieur de son fonds de roulement ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à l'achat d'un véhicule de type pickup au prix de 51 000 \$ plus les taxes applicables, pour camion de marque FORD, modèle F250 XLT, année 2020 auprès de la compagnie Auto SPORT LS inc., située au 265, rue Bédard à Sainte-Marie.

DE PAYER cette dépense à même le fonds de roulement de la Municipalité du Canton de Cleveland.

QUE le directeur général, M. Martin Lessard, soit et est autorisé pour et au nom de la Municipalité

à approprier à même le fonds de roulement la somme de 58 637,25 \$ (montant avec taxes), remboursable selon la cédule suivante :

1er janvier 2024	11 727,45 \$
1er janvier 2025	11 727,45 \$
1er janvier 2026	11 727,45 \$
1er janvier 2027	11 727,45 \$
1er janvier 2028	11 727,45 \$

QUE la Municipalité prévoit, à chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-23

Attestation de la fin des travaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Pavage Place Terry (dossier no : 00032346-1 – 42110 (5) – 20220511-008)

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland approuve les dépenses d'un montant de 129 007,22 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-24

Appui CPE Pop Soleil – Soirée méchoui et casino

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance Pop Soleil sollicite la municipalité dans le cadre de l'activité de financement « Soirée méchoui et casino pour nos 99 petits explorateurs » qui consiste à une levée de fonds pour l'aménagement d'une aire de jeu extérieure pour les enfants de 0 à 5 ans ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland appuie l'activité de financement « Soirée méchoui et casino pour nos 99 petits explorateurs » à la hauteur de 500 \$.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-970 « Autres dépenses – Dons ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-25

Appui CPE Pop Soleil à la campagne de financement « Un citoyen, un dollar »

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance Pop Soleil sollicite la municipalité dans le cadre de la campagne de financement « Un citoyen, un dollar » qui consiste à une levée de fonds pour l'aménagement d'une aire de jeu extérieure pour les enfants de 0 à 5 ans ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland appuie la campagne de financement « Un citoyen, un dollar » à la hauteur de 1 500 \$.

QUE les crédits nécessaires pour la réalisation de présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-970 « Autres dépenses – Dons ».

20h53 – M. Charles Brochu quitte la salle du conseil.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 20h55 à 21h18

20h58 – M. Charles Brochu réintègre la salle du conseil.

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 6 mars 2023.

Aucune question n'a été reçue.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-03-26

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 21h18.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du

6 aout 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 7e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier